

Fonds de transition de la Fondation Mastercard (FMC) à l'Université McGill : critères d'admissibilité et d'évaluation

1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	
1.1. BOURSIER/ANCIEN ÉTUDIANT DE LA FMC À MCGILL	Les projets admissibles (i) sont dirigés par un boursier de la Fondation Mastercard (FMC) qui est actuellement un étudiant ou un ancien étudiant de McGill; (ii) ont principalement une incidence en Afrique et dans sa diaspora.
1.2. ORIENTATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	Les projets admissibles facilitent la transition des boursiers et des anciens étudiants de la FMC vers le marché du travail pour avoir une incidence dans toute l'Afrique et sa diaspora.
1.3. ORIENTATION SUR LA DURABILITÉ	Les projets admissibles sont axés sur une ou plusieurs dimensions de la durabilité (p. ex., sociale, économique, environnementale) selon la définition de McGill . Les projets font progresser au moins un des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD : https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/) en Afrique et dans sa diaspora et sont gérés de manière durable.
1.4. FINANCEMENT POUR LE DÉMARRAGE / LA MISE À L'ÉCHELLE	Les projets admissibles sont soit de nouveaux projets ou des projets qui complètent, renforcent ou amplifient les initiatives existantes pour en accroître l'incidence.
2. Critères d'évaluation	
2.1. ANALYSE	L'équipe du projet a cerné un problème lié à l'entrepreneuriat, au développement communautaire ou à l'élaboration de politiques pour répondre aux besoins économiques, sociaux ou environnementaux, a fait des recherches sur les pratiques exemplaires, a évalué d'autres sources de financement et a consulté d'autres projets pour tirer des leçons. Compte tenu de cette information, l'équipe est qualifiée pour créer le projet.
2.2. INCIDENCE	Le projet crée un changement positif, qui peut comprendre l'établissement de partenariats ou de relations, le changement de comportement, le changement de culture ou l'amélioration du rendement institutionnel. Le projet, ainsi que son incidence, est présenté aux intervenants pertinents, et il est planifié de façon à avoir une incidence durable, à être institutionnalisé ou à pouvoir être mis à l'échelle, dans la mesure du possible.
2.3. FAISABILITÉ	Le projet est bien planifié, comporte des objectifs, des activités et un échéancier réalistes, atténue les risques et dispose d'un budget logique compte tenu de l'ampleur du projet et de l'incidence prévue.
2.4. COLLABORATION	Le projet est mené en collaboration avec des membres d'équipes interdisciplinaires et intersectorielles, y compris avec des institutions partenaires de la FMC en Afrique et ailleurs lorsque cela est possible.

2.5. SOUTIEN	L'équipe de projet a consulté les intervenants pertinents et a obtenu leur appui et/ou leur permission pour le projet.
2.6. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	Le projet est une occasion d'apprentissage pour les intervenants concernés, intègre la formation et la création d'emplois et, lorsque c'est possible, le bénévolat et/ou la recherche appliquée complémentaire.